

Article original

## La stratégie de défense collective contre Boko Haram : La Force Multinationale Mixte (FMM)

*ADIMATCHO Aloua,*

Ecole Normale Supérieure d'Abéché, Tchad

Auteur correspondant : E-mail : [adimatchoaloua@yahoo.com](mailto:adimatchoaloua@yahoo.com)

Article soumis le 29/04/2026 et accepté le 11/05/2026

**Réf : AUM13-0237**

### **Résumé :**

Les activités du groupe islamiste à travers le bassin, ont poussé des pays membres de la Commission du Bassin de Lac Tchad (CBLT) à mettre en place une Force Multinationale Mixte (FMM). En 2012, avec une portion nationale de l'Etat nigérian sous son contrôle, la secte *Boko Haram* se lance à la conquête de territoires dans d'autres pays du Bassin du Lac Tchad. Cette Force Multinationale Mixte a été créé par les Etats du Bassin du lac Tchad et la République du Bénin, le 20 janvier 2015 à Niamey au Niger. La FMM, comme son nom l'indique, est une armée supranationale composée des officiers et soldats de différentes nationalités. Toutes les troupes sont sous l'autorité d'un seul Etat-major et opèrent comme une force d'une même nation. Les territoires des Etats membres constituent son champ d'opération. Cette étude examine la formation de la FMM, sa légitimité et ses règles d'engagement, de la défense collective et pratique. Cette recherche s'appuie sur l'observation des activités liées à la sécurité, et l'exploitation des données écrites (archives, rapports, ouvrages). Le traitement de toutes ces sources a permis d'esquisser une analyse sur l'évolution des stratégies sécuritaires de la FMM, la capacité de la coalition à lutter contre le terrorisme (ses forces et ses faiblesses) dans le bassin du lac Tchad.

**Mots clés :** Menace de Boko Haram, Terrorisme, Lac Tchad, Force Mixte Multinationale.

**The Collective Defense Strategy Against Boko Haram: Multinational Joint Task Force (MNJTF)**

**Abstract:**

The activities of the Boko Haram terrorist group across the Lake Chad Basin prompted member states of the Lake Chad Basin Commission (LCBC) to establish a Multinational Joint Task Force (MNJTF). In 2012, with a portion of Nigeria under its control, Boko Haram began its offensive to conquer territory in other Lake Chad Basin countries. The MNJTF was created by the Lake Chad Basin states and the Republic of Benin on January 20<sup>th</sup>, 2015, in Niamey, Niger. The MNJTF, as its name suggests, is a supranational force composed of officers and soldiers of various nationalities. All troops are under the authority of a single headquarters and operate as a unified national force. The territories of the member states constitute its area of operations. This study examines the MNJTF's formation, legitimacy, rules of engagement, collective defence, and practical aspects. This research is based on observation of security-related activities, and the analysis of written data (archives, reports, publications). The processing of all these sources has allowed for an outline of the evolution of the Multinational Joint Task Force's security strategies and the coalition's capacity to combat terrorism (its strengths and weaknesses) in the Lake Chad Basin.

**Keywords:** Boko Haram threat, Terrorism, Lake Chad, Multinational Joint Task Force

**Introduction**

La Force Multinationale Mixte (FMM) crée en 2015 sous l'initiative des États du bassin du lac Tchad, le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigéria qui vise à mutualiser leurs ressources contre les groupes djihadistes qui menacent ces quatre pays riverains. La FMM a mis en place est un cadre multilatéral essentiel pour lutter contre Boko Haram, dont les attaques transfrontalières se sont multipliées dans le bassin du lac Tchad. En effet, l'instabilité politique au Tchad, les coups d'État et surtout la démobilisation dans l'armée nigériane après la guerre du Biafra ont favorisé la généralisation des activités criminelles dans tout le bassin du lac Tchad. Des bandes puissamment armées opèrent d'un pays à un autre sans poursuite de la part des forces de sécurité des États du fait de l'absence d'accord spécifique garantissant le droit de poursuite et autres droits internationaux. La multiplication et l'impact de ces activités criminelles transfrontalières ont nécessité et conduit à la mise en place d'une Force Multinationale Mixte (FMM). Organisée en des équipes mixtes de patrouille, la

FMM surveille les différentes frontières partagées par les pays riverains du lac Tchad. Cette étude vise la contribution de la Force Multinationale Mixte à la gestion des problèmes de sécurité dans un contexte marqué par l'expansion du terrorisme fondamentaliste du Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. Précisément, quelle est la capacité de cette institution à s'adapter aux défis sécuritaires qui évoluent dans le Lac Tchad ? Quelle est la pertinence de la Force Multinationale Mixte (FMM) mise en place par la CBLT dans la lutte contre Boko Haram ? Cette recherche s'appuie sur l'observation des activités liées à la sécurité, et l'exploitation des données écrites (archives, rapports, ouvrages...). Le traitement de toutes ces sources a permis d'esquisser une analyse sur l'évolution des stratégies sécuritaires de la FMM, la capacité de la coalition à lutter contre le terrorisme (ses forces et ses faiblesses) dans le bassin du lac Tchad.

## **1. Matériels et Méthodes**

Cette recherche s'appuie sur l'observation des activités liées à la sécurité, et l'exploitation des données écrites (archives, rapports, ouvrages...). Pour cette étude nous avons fait les recherches dans la bibliothèque du Centre d'études pour la formation (CEFOD) de N'Djaména, la bibliothèque de l'Université Adam Barka d'Abéché, au Centre Al-Mouna de N'Djaména. L'utilisation des données de rapports institutionnels et sécuritaires fournies par les organes de défense (FMM), les agences spécialisées, et les documents de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) sur la Stratégie régionale de stabilisation était numérique. Toutes ces sources empiriques secondaires utilisées dans ce travail sont issues de la base de données de site web [www.fondapol.com](http://www.fondapol.com). On a fait recours à l'utilisation d'outils cartographique pour réaliser la carte d'étude et consulter des bases de données internationales.

Cette étude du terrorisme dans le bassin du lac Tchad a combiné des méthodes de collectes des données à travers les documents écrits. Elle s'appuie sur une approche pluridisciplinaire tenant compte des dynamiques transfrontalières, des facteurs environnementaux et de la sociologie. Elle est basée sur de

documents écrits pour analyser l'impact de FMM, de la porosité des frontières et des cachettes insulaires sur la mobilité et la résilience des groupes terroristes. Le traitement de toutes ces sources a permis d'esquisser une analyse sur l'évolution des stratégies sécuritaires de la FMM, la capacité de la coalition à lutter contre le terrorisme (ses forces et ses faiblesses) dans le bassin du lac Tchad.

## **2. Résultats**

Au regard de ce travail, il ressort que des opérations menées par la FMM, ont relevées plusieurs failles au sein de cette force. Quelques années seulement après sa création, la Force Multinationale Mixte fait déjà face à plusieurs difficultés, notamment l'éternel problème de financement qui paralyse son bon fonctionnement. Ce qui peut expliquer de nos jours la persistance des attaques attribuées à Boko Haram. La Force Multinationale Mixte de la Commission du Bassin du Lac Tchad, n'a jamais obtenu une résolution des Nations Unies, malgré les promesses des pays. La lutte de leadership des pays membres, les relations entre le Nigéria et ces voisins depuis les indépendances n'ont toujours pas été au beau fixe. Les tensions sont même plus tôt sur la frontière, objet de nombreuses querelles. Ces tensions frontalières limitent, en partie, les possibilités de coopération militaire à une échelle régionale. C'est l'exemple des divergences historiques qui opposent le Cameroun au Nigeria sur la presqu'île de Bakassi au Lac Tchad. Aussi, l'un des grands problèmes rencontrés au sein de cette coalition des Etats de la CBLT sont le manque de coopération et de coordination, pour les avis s'accordent sur le fait que la déstabilisation de la Lybie et la porosité des frontières de part et d'autre du Sahara ont considérablement fait monter d'un cran la fréquence des actes de terrorisme dans le bassin du lac Tchad. En outre, depuis sa phase d'opérationnalisation, se posent avec acuité des problèmes de coordination et de coopération comme les chevauchements et la délimitation des compétences des acteurs intervenant dans cette lutte contre Boko Haram.

### **3. Discussion**

La formation de la défense/sécurité collective commence par le passage de l'homme de l'état de nature à l'état social. La base de la formation de société humaine repose de prime abord sur la recherche de sécurité collective, car seul dans la nature, l'homme est vulnérable et sans défense. Par manque d'autosuffisance et surtout par la nécessité de survivre aux vicissitudes de la nature et la satisfaction des besoins matériels, les hommes se mettent ensemble et forment une société (Rousseau, 2001, p. 26). L'Etat nation, étant l'incarnation des personnes vivant en son sein, se comporte aussi comme l'être humain. Les adeptes de la communauté de sécurité, les néo-fonctionnalistes, et aussi le sociologue Karl Deutsch proposent aux Etats nations d'exploiter l'exemple de la compréhension et la communication qui existent entre les peuples de différentes Nations (organisation fonctionnelle) pour lier les relations de paix et de sécurité entre eux. Les relations politiques en elles, ne suffisent pas à préserver la paix et la sécurité, il est nécessaire que les Etats organisent entre eux leur défense collective en formant des communautés de sécurité.

La défense collective se définit comme la formation d'une plateforme par un groupe de personnes, une communauté, ou une agrégation des Etats nations, dans le but de se protéger, mettent en usage, la contribution multiforme de chacun des membres. Dans cette formation, la sécurité de chacun est garantie par le groupe et celle du groupe est assurée par chacun, on parle communément « *d'un pour tous et tous pour un* ». Au niveau des Etats nation, la sécurité collective est une formation d'un système dans lequel chaque Etat accepte que la sécurité de chacun soit l'affaire de tous et s'apprête à s'engager et à rejoindre le groupe à faire une riposte collective en cas d'une agression quelconque (Roberts et Kingsbury, 1993, p. 30). La sécurité collective, quoiqu'initiiée par les Etats, reste toujours distincte et en aucun cas, ne peut remplacer la sécurité nationale qui se veut une machine fortement organisée et hautement structurée au niveau de l'Etat. La sécurité collective reste une tendance à

organiser un système de sécurité sur la base multilatérale mais sans une institutionnalisation formelle à assurer une sécurité collective complète (Baylis et Smith, 2005, p. 770).

### **3.1. Mécanisme et défense collective en relations internationales**

L'idée de sécurité collective apparaît au lendemain de la Première guerre mondiale par la création de Société des Nations (SDN) en 1920 suite aux conclusions de la conférence de paix de 244 Paris en France. Cette organisation, basée à Genève, est alors une première tentative de fonder une organisation internationale permanente apte à trouver des solutions pacifiques aux conflits entre États, par le biais de l'arbitrage et de la mise en place de sanctions collectives contre les récalcitrants (Johari, 2014, p. 349). La SDN est remplacée en 1945 par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Malgré l'existence de l'ONU, se forment deux groupes de défense collective, le Pacte de Varsovie et l'OTAN. Ces deux groupes se lancent dans la course aux armements. Cependant, la peur d'une Destruction Mutuelle a permis l'établissement d'une Balance du pouvoir dans le système international, c'est alors la période de la « Guerre froide ». La défense collective est souvent prise pour synonyme de Balance du pouvoir en relations internationales et pourtant les deux mécanismes sont distincts. Buzan Barry, spécialiste des relations internationales soutient que « *l'idée centrale de toute défense collective est l'institutionnalisation et la mise en place permanente de la balance du pouvoir* » (McMillan, 2003, p. 90). Certes, pendant la Guerre froide, la défense collective au niveau de la communauté internationale est aussi considérée comme Balance de pouvoir, mais elle ne peut en aucun cas constituer la défense ou sécurité collective. Est-ce à dire que la fin du système bipolaire, période de Balance du pouvoir, en relations internationales signifie plutôt la fin de défense/sécurité collective ? La fin de la Guerre froide dans les années 1990 n'a pas dépourvu la communauté internationale de toute Défense ou Sécurité collective. Le système de Balance de pouvoir est différent du

système ou mécanisme de Défense ou sécurité collective. Mais les deux systèmes permettent de mettre en place des mesures de dissuasion afin de prévenir l'agression du plus fort (Johari, 2014, p. 351).

L'idée de la politique de la défense collective en Afrique commence à germer en 1963 lors de la création d'une organisation commune, l'Organisation de l'Unité Africaine, pendant le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à Addis-Abeba. Le Président ghanéen, Kwame Nkrumah recommande avec insistance, la création d'une communauté de défense collective : « *we must unite in order to achieve the full liberation of our continent. We need a common defence system with African high command to ensure the stability and security* ». Le nationalisme des leaders politiques africains, la préservation de la souveraineté nouvellement acquise et, surtout le fait d'avoir des Accords de défense entre la France et ses anciennes colonies, ne permirent pas la mise en place d'une défense collective africaine. Une Organisation de l'Unité Africaine (OUA) voit néanmoins le jour. Les Etats africains se mettent alors d'accord pour coordonner et harmoniser leurs politiques générales, en matière de défense et de sécurité<sup>2</sup> à travers une commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage de l'OUA. La guerre civile au Nigeria (1967-1970) a été un test pour l'organisation continentale dans la résolution du conflit. Les efforts de la Commission de médiation n'ont pas produit les résultats escomptés. Cependant, le Nigeria a plutôt utilisé l'implication de l'OUA pour stopper la médiation des Nations Unies.

C'est pendant la guerre civile au Tchad (1979-1983) que l'OUA constitue et envoie une force commune d'interposition dans un pays membre en 1982. Le Nigeria, le Sénégal et le Zaïre envoient alors leurs troupes au Tchad. Les opérations militaires étaient coordonnées par le Nigeria qui s'est aussi chargé des frais y afférant, soit un montant de 82 millions de Dollars (Yoroms, 2001, p. 87). L'intervention de l'OUA n'a pas apporté des solutions concrètes. Il a fallu faire appel à la France pour mettre fin à cette guerre civile en

1983 (Aliou, 2006, p.109). L'intervention militaire de l'OUA au Tchad a plutôt une justification morale qu'une base juridique, car il n'existait pas de textes légaux autorisant une telle opération. Un projet de force de défense a fait l'objet de discussion entre 1978 et 1981 mais n'a pas été concrétisé. C'est en 1993, lors de la 29<sup>e</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'États et de Gouvernement, qu'il a été décidé « *Nous devons nous unir afin d'achever la libération de notre continent. Nous avons besoin d'un système de défense commune avec un Haut Commandement africain pour assurer la stabilité et la sécurité* ». Charte de l'OUA, 25 mai 1963, Article 19. Tenue au Caire du 28 au 29 juin, que l'OUA s'est dotée d'un mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits. La communauté africaine s'est aussi dotée d'une convention dans la lutte contre le terrorisme. Se référant à la Convention internationale de 1997 sur la répression des attentats terroristes à la bombe, les responsables politiques s'accordent sur la nécessité de doter le continent d'un mécanisme de Prévention et de Lutte contre le Terrorisme. Cette Convention, signée à Alger en 1999, quoiqu'elle définisse les différents domaines de coopération, surtout en matière de partage et de gestion des renseignements (Article 5), n'autorise pas la mise en place d'un système de défense collective. La transformation de l'OUA en Union Africaine (UA), le 9 juillet 2002 permet au continent africain de mettre en œuvre le mécanisme de sécurité collective. L'UA déploie ses forces au Soudan en 2006 pour maintenir la paix au Darfour. Cette mission devient hybride en 2008 au moment où l'Organisation des Nations Unies s'implique dans le conflit, considéré de génocide. En 2007, une force conjointe est aussi constituée pour le maintien de la paix en Somalie, la Mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM).

Au niveau des sous-régions, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'illustre par ses efforts de recherche et de maintien de paix. La CEDEAO grâce à ses interventions au Liberia en 1990 et Sierra Léone en 1997 (Wade, 2004, p. 16) a pu mettre fin aux conflits internes dans ces pays. Malgré l'existence des textes de l'UA et les organisations sous

régionales sur l'intervention des pays tiers dans les conflits internes, certains Chefs d'Etat n'hésitent à envoyer leurs troupes chez leurs voisins, comme a été le cas du Président Kadhafi de la Lybie qui a envoyé son armée au Tchad en pleine guerre civile dans les années 1970. Certains pays africains sous prétexte de protéger ou de soutenir des régimes alliés au pouvoir, le cas du Rwanda qui a soutenu Laurent Désiré Kabila en République Démocratique du Congo dans les 1990, envoient des troupes armées dans d'autres pays pour maintenir les pouvoirs en place. Les troupes étrangères et nationales forment ainsi une défense collective afin de faire face aux forces rebelles. Le cas du Président Goukouni Weddeye au Tchad qui sollicite l'appui de Kadhafi et reçoit 10 000 officiers et soldats (Aliou, 2006, p. 104) est un exemple de coopération militaire qui a déstabilisé la sous-région.

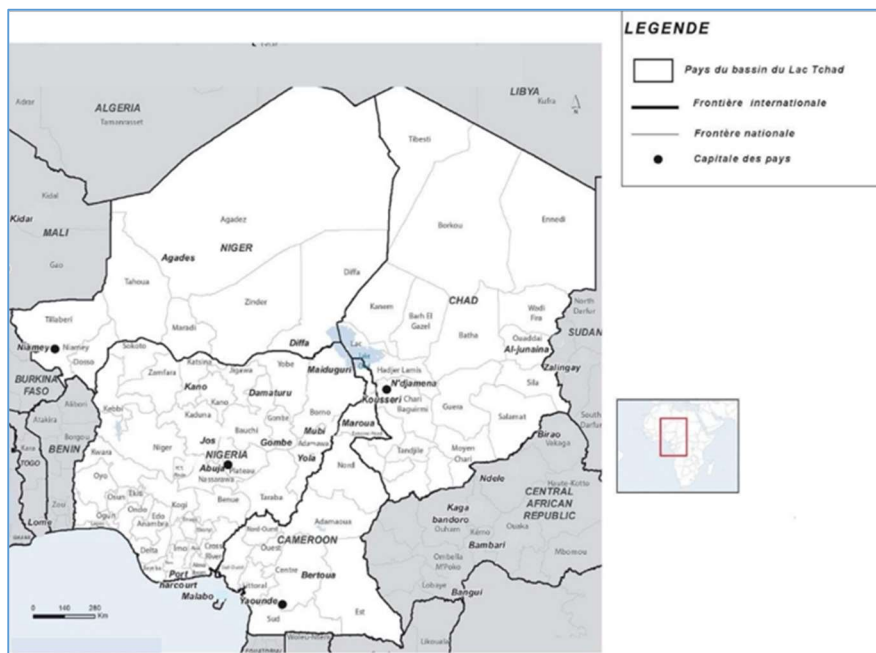
### **3.2. Mise en place d'une Force Multinationale Mixte**

Les Etats membre de la Commission du Bassin du Lac Tchad créent et rattachent au Secrétariat Exécutif de ladite Commission, la Force multinationale Mixte par la Décision N° 8 (b) du 8<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenu à Abuja en 1994. Cependant, la mise en place de cette force a été affectée par le conflit Nigéria-Cameroun, relatif à la possession de l'île de Bakassi (Umate, 2014, p. 22). Le Cameroun protestant contre l'occupation d'une partie de son territoire national, l'île de Bakassi, au niveau de la Cour Internationale de Justice, refuse de participer à la formation de cette force sous régionale.

A l'exception du Cameroun, les trois autres pays riverains, le Tchad, le Niger et le Nigéria, contribuent par des soldats et des officiers des forces armées, des membres de la Police ainsi que des civiles à la FMM. Le quartier général est établi à Baga-Kawar au Nigeria. Chaque Etat membre prend en charge les frais liés à sa représentation (Décision N°4 (2) du 10<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, N'Djamena, 28 juillet 2000). 248 L'absence du contingent camerounais dans la FMM affecte les opérations de la celle-ci. Une bonne partie du bassin, surtout les frontières Cameroun

-Tchad et Cameroun - Nigeria, n'est pas accessible à la force conjointe. Il a fallu attendre la prise de fonction d'un nouveau Secrétaire Exécutif (SE) en 2011 pour que tous les pays concernés soient représentés.

La redynamisation de la FMM est conçue suite à l'approbation du projet du transfert des eaux du Bassin du Congo, précisément de l'Oubangui vers le lac Tchad. Conçue en 1994, l'idée de transfert interbassin des eaux devient un projet en 2000 (Décision N° 6 du Sommet de N'Djamena). La réalisation des études et l'exécution du transfert d'eau nécessite la présence des expatriés dont il faut assurer la sécurité. Voulant faire du projet du transfert d'eau une réalité, dès sa prise de service en 2011, le SE de la CBLT a misé sur la FMM pour assurer la sécurité des biens et des personnes impliquées dans le projet. Le transfert doit se faire à travers le territoire camerounais mais ce pays est absent de la FMM. Etant donné que le litige territorial entre le Cameroun et le Nigeria a connu sa fin, il fallait inciter le Cameroun à s'intégrer à la FMM par tous les moyens car les troupes des autres nations ne peuvent pas être déployées sur son territoire. Travaillant conjointement avec les pays membres et surtout grâce au soutien du Président du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Président Issoufou Mahamadou de la République du Niger, le SE réussit à redynamiser la FMM en amenant le Cameroun à y prendre part en 2012 (Décision N°6, 2012).



**Figure 1 : Pays membres de Force Multinationale Mixte**

Source : Awal, 2

L’engagement de la FMM dans la lutte contre BH a pris naissance au lendemain du Sommet de Paris sur la sécurité au Nigeria, convoqué par le Président Français, François Hollande, le 17 mai 2014. Cette réunion s’est tenue juste après l’enlèvement de plus de 270 lycéennes de Chibok par *Boko Haram* dans la nuit du 14 au 15 avril, 2014, (interview le 18 -19 janvier 2017 Abdullahi Sanusi Imram, SE et Chef de Mission de La FMM). Au cours de ce sommet, regroupant le Nigeria, le Benin, le Cameroun, la France, le Niger et le Tchad, il a été décidé, en la présence de certains observateurs tels que Etats-Unis, le Royaume Uni et l’Union Européenne, qu’une coopération régionale soit mise en place et une action soit engagée au niveau international. Cette initiative de la France, quoique de bonne intention, suppose le contrôle de cette puissance sur ses anciennes colonies. On ne manquera pas aussi à se demander si les

pays colonisés par la France ne peuvent pas s'engager dans une coopération internationale sans l'aval de leur colonisatrice ? En plus des liens de colonisés-colonisatrice, les anciennes colonies africaines restent étroitement rattachées à leurs Métropoles respectives. Des organisations comme le *Commonwealth* et la Francophonie montrent bien ces liens. Les pays autrefois colonies françaises conservent toujours la monnaie coloniale qui est un instrument important de l'économie. Certains pays voisins du Nigéria comptent sur la France pour assurer leur sécurité, surtout contre la menace de Boko Haram. Le Cameroun, selon Georges Douguell, se sent bien seul dans la guerre contre les djihadistes et attend que la France s'y implique davantage (*Jeune Afrique*, n° 2819, 2015, p. 33) La faiblesse militaire de ces pays les pousse à chercher le soutien militaire de la France souvent contre les rebelles ou les forces extérieures comme *Boko Haram*. Avec le territoire nigérian à sa frontière, le Cameroun ne pouvait que compter sur la France pour assurer la sécurité : « *Le Cameroun a besoin de la France pour mobiliser la communauté internationale et inciter le Nigeria, dont l'armée a abandonnée nombre de ses positions dans l'Etat de Borno, à tenir ses engagements* » (*Jeune Afrique*, n°. 2819, 2015, p. 33).

Le Nigéria, conscient de l'influence de la France sur ses colonies, ne pouvait que souhaiter qu'une conférence internationale se tienne. Sans implication de ses voisins dans la lutte contre *Boko Haram*, les efforts d'Abuja ne porteront que peu de fruits. La rencontre de Paris est suivie par un sommet à Abuja. Au cours de ce Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la CBLT et du Benin, tenu le 11 juin 2015, il a été décidé qu'une force multinationale soit constituée et mise en place.

Le Sommet d'Abuja a approuvé le déploiement immédiat de l'Etat-major de la FMM à N'Djamena, au Tchad et le Secrétariat Exécutif de la CBLT comme quartier général de la mission. Le Secrétaire Exécutif faisant office de Chef de mission. Une somme de trente millions (US\$30.000.000) de dollars a été approuvée pour l'installation et la dotation en équipements du quartier général. Le

Nigeria a promis une contribution de 100 millions de dollars américains. A cet effet, il a été décidé le déploiement immédiat des contingents nationaux de la FMM, sous le commandement opérationnel du Commandant de la FMM appuyé par les États-majors des pays respectifs.

### **3.3. Déploiement et opérationnalisation de la Force Multinationale Mixte**

Les pays de la CBLT et le Bénin ont mobilisé 11 450 éléments armés en plusieurs contingents comme suit : le Bénin 700 officiers et soldats, le Cameroun 2 500, le Niger 2 000, le Nigeria 3 250 et le Tchad 3 000. Le déploiement de ces contingents est fait tout au long de la frontière du Nigéria avec ses voisins respectifs. Quatre secteurs d'opérations ont été établis :

- Secteur I : Mora (Cameroun) : frontières Cameroun - Nigéria et Cameroun-Tchad
- Secteur II : Baga-Sola (Tchad) couvre les zones Tchad-Nigéria et Tchad- Niger.
- Secteur III : Baga-Kawar (Nigeria) frontière, Nigéria - Tchad – Niger.
- Secteur IV : Diffa (Niger) - frontière Niger- Nigéria et Niger-Tchad.

Toutes les forces sont sous le commandement d'un quartier général qui est à N'Djamena au Tchad (Seignobos, 2017, p. 18). Le commandant de ces forces ainsi que le chef de mission sont aussi à N'Djamena. Au niveau du quartier général, le personnel provient de chaque pays membre dont 95 officiers et soldats. Le personnel de la Commission soutient le Bureau de chef de mission en cas de besoin, en termes de logistique et de gestion. Les troupes béninoises, loin de leur territoire national, et dont la présence est justifiée par le renforcement de la coopération militaire, sont déployées pour assurer des tâches relatives à la Mission de La FMM, (interview par RFI, le 18 -19 janvier 2017). Autrement dit, elles ne sont pas

directement impliquées dans les combats avec *Boko Haram* mais plutôt assurent la protection des sites militaires et l'escorte des ravitaillements. Sur le plan opérationnel, la FMM fonctionne en synergie avec les Forces armées nigériennes engagées dans la lutte contre *Boko Haram*, sous l'Opération *Lafiya Dole (OPLD)*. La 7e Division de l'Armée nigérienne a pour mandat l'élimination du groupe terroriste de *Boko Haram*. Créée le 19 août 2013 en remplacement de *Joint Task Force*, formée par l'armée de terre, l'armée de l'air, la marine, la police et les services de renseignements, la 7e Division a son quartier général à Maiduguri, le point de départ de *Boko Haram*. La 8e Division est créée en 2016 dans le cadre de l'OPLD. Cette nouvelle division a pour objectif, le délogement des éléments de *Boko Haram* dans les îles et aux environs de Lac. Une base de la Marine est aussi établie avec les mêmes objectifs. La FMM de son côté reçoit aussi l'appui des forces aériennes nigérienne, tchadienne et camerounaise. Il est évident que le succès enregistré par la FMM provient de l'Opération *Lafiya Dole* et que la victoire de celle-ci n'a été possible que par l'appui de la FMM. Si l'OPLD n'avait pas l'assistance de la FMM, sa lutte contre *Boko Haram* ne serait pas efficace. Inversement, si la FMM n'avait pas l'appui de l'OPLD, riche en ressources humaines et matérielles, elle ne serait pas non plus opérationnelle. C'est la complémentarité des efforts entre la FMM et l'OPLD qui a permis d'enregistrer des résultats substantiels dans la lutte contre le groupe *Boko Haram* aussi bien sur leur territoire d'origine que dans le bassin en général.

Sur instruction des Chefs d'Etat et de Gouvernement issue du Sommet d'Abuja du 11 juin 2015, le Chef de Mission de la FMM doit « demander au Président du Conseil de sécurité des Nations Unies de faire une déclaration de soutien aux opérations de la FMM contre le groupe terroriste *Boko Haram* » (interview accordé par RFI le 18 - 19 janvier 2017). Après des manœuvres diplomatiques et des visites de terrains des Nations Unies, la Résolution 2349 est adoptée le 31 mars 2017 par le Conseil de Sécurité. Cette résolution, non seulement donne de légitime à la FMM dans ses opérations mais aussi apporte un soutien substantiel de la Communauté

internationale aux pays membres de la CBLT dans la lutte contre le terrorisme. Conformément à la Décision du Sommet d'Abuja du 11 juin 2015, le Chef de mission a signé, le 16 octobre 2015, un Protocole d'Accord entre l'Union Africaine (UA) et la CBLT, relatif à l'opérationnalisation et au soutien à la FMM-CBLT pour la lutte contre le groupe terroriste *Boko Haram*. A travers ce Protocole, l'UA apporte un soutien matériel, technique et financier à l'opérationnalisation de l'Etat-major de la FMM (article 2). Cet accord a aussi permis à l'Union Européenne (UE) de confier à l'UA l'aide financière de 50 millions d'Euro destinée à la FMM. Le décaissement par la FMM est fait au niveau de l'UA qui ensuite rend compte à l'UE.

### **3.4. Difficultés opérationnelles de la Force Multinationale Mixte**

La FMM comme l'OPLD fait face à d'énormes difficultés dans la lutte contre le groupe *Boko Haram*. Les forces armées des Etats nations ne sont pas formées pour faire des guerres asymétriques, c'est-à-dire affronter des groupes qui ne suivent aucune règle conventionnelle de la guerre (les règles d'engagements). Les soldats doivent faire face à des combattants invisibles car les éléments de *Boko Haram* ne portent pas d'uniforme ni insigne.

Si les éléments de FMM et OPLD sont guidés par les Conventions de Genève alors, ceux de *Boko Haram* n'obéissent qu'à leur instinct. La guérilla est l'aspect de la guerre le plus difficile à contrecarrer lors d'un conflit. Cette stratégie, selon Mao Tsé-toung, est « *l'arme qu'une nation inférieure en armement et équipement militaire doit utiliser contre une nation plus puissante en cas d'agression* » (Art, Jervis, 1973, p. 281). La résistance chinoise contre l'invasion japonaise illustre la réussite de la guérilla. Sans cette stratégie, les chinois n'auraient pas mis fin à l'invasion impérialiste japonaise (Art, Jervis, 1973, p. 286).

Les éléments de *Boko Haram* n'obéissant à aucune règle de la guerre, surtout en adoptant la guérilla, réussissent parfois à frapper

fort les postes militaires. Ils attaquent les positions militaires souvent en portant la même d'uniforme et parfois en se passant des populations locales. Ils opèrent en cellules indépendantes. L'une des conséquences de la guérilla est le banditisme (Art, Jervis, 1973, p. 283). Des groupes armés opérant parallèlement pour des intérêts économiques et se font prendre pour des soldats de *Boko Haram*. La nature du terrain n'est pas favorable aux opérations militaires, surtout dans les saisons pluvieuses. Le sol étant fortement argileux ne permet pas le déplacement des appareils militaires. Les marais aux environs du Lac et surtout des innombrables îlots comme des grottes dans le Mont Mandara offrent des refuges naturellement fortifiés aux combattants de *Boko Haram*. Les éléments des Forces régulières veulent être des héros alors que ceux de *Boko Haram* contrairement veulent être des martyrs.

### **3.5. Force Multinationale Mixte et les groupes de défense du sahel**

Le succès de la FMM conduit certains pays membres des organisations régionales à confier des tâches sécuritaires aux organisations qui n'ont aucune compétence dans le domaine. C'est le cas de l'Autorité de Bassin de Liptako-Gourma (ALG) qui regroupe le Niger, le Burkina Faso et la République du Bénin. La 2ème Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de l'ALG tenue à Niamey, en janvier 2017 a décidé d'étendre la mission de développement de l'Organisation à la sécurité avec la création d'une force multinationale de sécurisation du Liptako-Gourma. La Force de Liptako-Gourma connue sous l'appellation de G3 est toujours un projet à concrétiser. Deux pays membres en l'occurrence le Niger et le Burkina n'ont pas hésité à se rallier à leurs voisins pour encore former une nouvelle défense collective dans le Sahel. Un groupement de 5 pays est mis en place sous l'appellation G5 Sahel. La création de la Force multinationale au Sahel par le Burkina, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad baptisée le G5 est concrétisée le 2 juillet 2017, à Bamako au Mali, en présence du Président français Emmanuel Macron. Cette force qui est une

initiative de la France bénéficie du soutien de l'ONU et des certains pays occidentaux. Certains analystes trouvent que la France cherche une issue de sortir du Mali en mettant en place le G5. Le Gouvernement de Paris « contredit ceux qui lui prêtent l'intention d'y trouver là une voie de sortie pour une coûteuse opération Barkhane (800 millions d'euros par an) » (interview par RFI, le 18 -19 janvier 2017). Le Mali abritant la MINUSMA, l'Opération Barkhane et aussi, plusieurs bases occidentales dans la région saharo-sahélienne (Keenan, 2017, p. 25), toutes pour lutter contre le terrorisme, la mise en place du G5 pourrait-elle changer quelque chose sur le terrain ? Le déploiement sur le terrain de la première partie, 5 000 hommes du G5 impacte sur la FMM dans la lutte contre *Boko Haram* (Lefebvre, 2015, p. 40).

Les opérations de la FMM sont affectées par la création de G5 Sahel. Le Tchad et le Niger, membres importants de la FMM sont obligés de détourner une partie de leurs forces et de leurs ressources financières vers la nouvelle coalition. A ce sujet, le Président tchadien ne cache pas ses inquiétudes et l'incapacité de son pays de soutenir financièrement ses troupes : « *Nous ne pouvons pas continuer à être partout, au Niger, au Cameroun, au Mali. Tout cela coûte excessivement cher* » (Lefebvre, 2015, p. 42). Le Tchad retire alors 6 000 de ses troupes déployées à Baga Kawar dans le cadre de la lutte contre *Boko Haram* pour les positionner à sa frontière avec la Libye réduisant ainsi l'effectif de la FMM. Selon, le Ministre Tchadien des Affaires Etrangères : « *Les troupes qui ont quitté le Niger se sont repositionnées à Wour, dans le Tibesti, toujours dans le cadre de la lutte contre le terrorisme* » (Lefebvre, 2015, p. 45).

La puissance militaire est l'un des instruments préconisés dans la conduite de la diplomatie par les adeptes du réalisme. Les réalistes font de la puissance militaire d'un pays, sa considération dans la prise des décisions sur la scène internationale. Ils considèrent que les enjeux principaux de la diplomatie reviennent à l'augmentation, à la détention et à la démonstration du pouvoir sur la scène internationale (Rourke, 2009, p. 17). Le contact de l'Afrique avec

l'Occident, de la traite atlantique à la globalisation en passant par la colonisation, la loi du plus fort a été la règle principale. Depuis le début de la guerre globale contre le terrorisme, les bases militaires des grandes puissances ne cessent de se reprendre à travers le monde. Le Mali, le Niger, le Cameroun et le Tchad abritent des bases militaires des différents pays occidentaux.

Parmi ces bases, la présence des Etats-Unis et l'Opération Barkhane sont vivement remarquables (Keenan, 2017, p. 26). Ces puissances alliées, les Etats-Unis et la France, avec leur présence dans les portions nationales du Niger, du Cameroun et du Tchad, membres de la FMM, apportent leur soutien dans la lutte contre *Boko Haram*. Il existe deux niveaux de collaboration entre la FMM et les puissances étrangères. Au niveau multilatéral, la FMM et les bases étrangères ont établi un mécanisme de partage des renseignements. Nanties des moyens hautement sophistiqués en termes de technologie, les puissances étrangères fournissent des renseignements nécessaires aux opérations de la FMM. Les Américains comme les Français apportent au niveau bilatéral un soutien multiforme aux pays membres de la CBLT impliqués dans la lutte contre *Boko Haram* à travers la FMM. Ils assistent les Etats individuels dans les formations spécialisées et parfois font des dons de matériels de guerre. Les aides militaires offertes par les puissances occidentales ne visent pas à éradiquer le terrorisme dans le Sahel mais plutôt à assurer leur propre sécurité. Autrement dit, depuis la chute du régime de Kadhafi au Lybie en 2011, l'Europe a enregistré une forte croissance en termes d'émigrants qui empruntent le Sahara pour accéder à la mer. Par leur présence, ils arrivent à réduire le nombre de migrants surtout avec l'aide du Niger qui a accepté l'ouverture des centres d'accueil sur son territoire. Les pays européens trient ceux qu'ils veulent sur leur territoire et renvoient le reste vers leurs pays d'origine. Avec le chaos en Lybie, l'absence de l'Etat au nord du Mali et surtout l'incapacité des armées nationales des pays sahéliens à assurer la surveillance totale de leurs territoires nationaux, les puissances on juge nécessaire leur présence dans la région. Grâce aux moyens

aériens, les militaires ont pu empêcher l'établissement ou l'occupation d'un espace par les djihadistes dans leur projet de créer une province subsaharienne du Califat universel prôné par al-Baghdâdi.

### **3.6. Défis de Force Multinationale Mixte**

Les succès enregistrés par la FMM sont nombreux. En effet grâce à la muraille formée autour de la zone du conflit au Nigeria par la FMM, l'Opération Lafia Dole est parvenue à maîtriser les éléments de BH en s'emparant de leur Quartier Général installé au coeur de la grande et infranchissable forêt de Sambisa en décembre 2015 (Abdullahi Sanusi Imram, SE et Chef de Mission de La FMM, interview 18 -19, janvier 2017). Avant la mise en place de cette force mixte, tous les efforts du gouvernement nigérian pour déloger BH de leur fief ont été vains, car à chaque opération, les insurgés de BH s'évadaient et ruait vers la partie camerounaise du territoire Mandara où ils se regroupaient et recevaient des armes venues du Tchad et de la République Centrafricaine.

La FMM a pu, de son côté, détruire les camps annexes de Boko Haram et empêcher sa reconstitution surtout après l'invasion de la forêt de Sambisa par l'Opération « Lafia Dole ». Le fait que les troupes de la FMM soient désormais positionnées sur le territoire d'origine de certains combattants de BH a favorisé la reddition de beaucoup d'entre eux. En effet, sachant qu'ils seront reçus par les troupes et les autorités de leur pays respectifs sans aucun danger, ces éléments de BH ont abandonné les armes et se sont rendus volontairement aux forces de la FMM. Ces éléments convertis sont cantonnés dans des camps spéciaux où ils reçoivent une formation visant, entre autres, à les déradicaliser ((Lefebvre, 2015, p. 46).

La présence de la FMM a non seulement permis de regrouper les victimes libérées des mains de BH dans des camps mais aussi d'assurer leur sécurité. Le positionnement a permis l'accès des organisations humanitaires telles que la *Nigeria Emergency Management Agency* (NEMA), et *United Nations Aid* (UNAID) aux

zones de conflits. Grâce aux efforts et concours de la FMM, la CBLT travaille déjà sur la possibilité de rapatrier et réinstaller les réfugiés dans leurs localités respectives. L'un des défis majeurs que connaît la FMM-CBLT est le financement. L'argent étant le nerf de la guerre, la FMM fait face aux défis du sous-équipement. Les soldats et officiers engagés sur le terrain, en plus de l'équipement fourni par leur pays d'origine attendent aussi du matériel additionnel sophistiqué de la Force afin d'optimiser les opérations : équipements de renseignement, surveillance, etc. La FMM ne doit pas non plus continuer à dépendre indéfiniment des Etats-majors des Pays engagés notamment pour le transport et les évacuations d'urgence de ses éléments, il lui faut disposer de ses propres moyens.

La stratégie de la défense collective est un moyen d'empêcher le règne de la loi du plus fort dans le système international. Ce système de défense est aussi efficace dans la lutte contre le terrorisme qui ne connaît ni frontière ni loi. Le Nigéria, par l'implication des pays membres de la CBLT parvient, de plus en plus, à maîtriser et à contenir la menace du groupe terroriste djihadiste *Boko Haram* sur son territoire. Quant à ses voisins, ils ont pu aussi limiter la contagion et le débordement de la guerre sur leurs territoires respectifs.

## **Conclusion**

Les résultats obtenus montrent que, les pays membres de la CBLT feront mieux d'établir une stratégie de développement collective dans le bassin afin d'éradiquer complètement d'autres éventuelles terroristes. La FMM, en plus de la sécurité, peut servir à la reconstruction et au développement du bassin en général. Cette force peut être engagée dans la construction des ponts et chaussées, l'agriculture et même se voir confier le projet de transfert d'eau interbassin. Ainsi, non seulement, la FMM pourrait générer des ressources pour s'autofinancer mais aussi faire partager les expériences et le transfert de technologie à ses effectifs. Nous voulons souligner que pour de raisons de sécurité et surtout considérant les opérations militaires en cours, certaines informations n'ont pas été accessibles et d'autres ne sont pas révélées. Si d'autres

groupes d'Etats africains dans d'autres régions font face aux difficultés financières énormes dans l'établissement des forces conjointes, dans le bassin tchadien ce problème est atténué grâce à l'engagement financier du Nigéria qui est le plus grand contributeur.

### **Références bibliographiques**

Aliou Barry Mamadou, *Guerres et trafics d'armes en Afrique. Approche géostratégique*,

Paris, L'Harmattan, 2006, 405 p.

Art Robert and Jervis Robert, *International Politics, Anarchy, Force and Imperialism*, Boston, Little, Brown and Company, 1973, 567 p.

Baylis John and Smith Steve, *The Globalisation of World Politics*, London, Oxford University Press, 2005, 780 p.

Convention de l'OUA sur la Prévention et la Lutte contre le Terrorisme, [www.peaceau.org/uploads/protocole-lutte-contre-terrorisme-fr.pdf](http://www.peaceau.org/uploads/protocole-lutte-contre-terrorisme-fr.pdf), consulté le 5 mai 2026.

*Jeune Afrique*, n° 2818 du 11 au 17 janvier 2015.

Johari Jean Claude, *International Relations and Politics, Theoretical Perspectives in the Post-Cold War Era*, New Delhi, Sterling Publishers Private Limited, 2014, 620 p.

Keenan Jeremy, *War Games in the Sahel*, <http://newafricanmagazine.com/war-games-sahel/>, Consulté le 14 avril 2026.

Lefebvre Camille, *Frontières de sable, frontières de papier, Histoire de territoires et frontières, du jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIXe-XXe siècles*, Paris, L'Harmattan, 2006, 405 p.

McMillan Alistair, *Oxford Concise Dictionary of Politics*, London, Oxford University Press, 2003, 605 p.

Roberts and Kingsburi, *United Nations: Divided World*, London Oxford, Clarendon Press,

1993. 408 p.

Rousseau Jean-Jacques, *Du Contrat social*, Paris, Flammarion, 2001, 256 p.

Rourke John, *International Politics on the World Stage*, 8th edition, university of

Sorbonne, 2015, 543 p.

Umaté Mohammed, *The International Court of Justice Verdict on Bakassi Peninsular and its impact on Border Communities: A Case Study of Gwoza Local Government Area of Borno State*, Thesis, M.A. International Relations and Strategic Studies, Makurdi, Benue State University, 2014, 73 p.

Wade Abdoulaye, *Les Approches de l'Afrique de l'Ouest francophone et Anglophone à la sécurité et le Développement sous-régional dans dix ans*, National War College Nigeria, Series N°7, September 2004, 25 p.

Yoroms Gani Josés, *Regional Security Collective Defence and the Problems of Peace Initiatives: the Case of ECOMOG*, in Africa Peace Review – A Journal of Center for Peace

Research and Conflict Resolution, National War College, Abuja, Vol.3, n°.1, April 2001.

Seignobos Christian, «Comment le piège Boko Haram s'est refermé sur le lac Tchad », article publié le 20/09/2017 dans Le Monde, [http://mobile.lemonde.fr/afrique/article/2017/09/20/comment-le-piege-bokoharam-s-est-referme-sur-le-lac-tchad\\_5188653\\_3212.html](http://mobile.lemonde.fr/afrique/article/2017/09/20/comment-le-piege-bokoharam-s-est-referme-sur-le-lac-tchad_5188653_3212.html), consulté le 1er Décembre 2017.